

caisse Départementale
Scolaire
Allocation Scolaire
Approbation du
programme 69-70
Vu à Valence
29 mai 1970

des travaux et acquisitions à réaliser pour l'amélioration du service scolaire, en vue de l'utilisation des fonds provenants de la caisse Départementale "Attribution Scolaire" pour l'année 69-70.

Il propose le projet suivant :

Achats de livres et fournitures scolaires art. 607.	250,00
Service des annuités d'emprunts art 16 et 671.	1 673,59

Le Conseil après avoir délibéré,

Approuve le programme ci-dessus, sollicite la participation de la caisse Départementale pour les acquisitions et vote la participation communale normale.

etacup efforoz 11 juin 1970 *le Belley*
Ghobarsz efforoz Delye Paul Chabat J. M. Mottet

Présents : M. Belley, M. Mottet, Delye, Champrey H., Penel, M. M. M., Champrey L., Charasson, M. Leon.

11. Le Maire rappelle les délibérations antérieures, relatives à l'élargissement de la V.C. n° 1, entre Meignans et le C.D. 125.

12. Le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'accepter les achats des terrains nécessaires à cet élargissement, sur toute sa longueur et à signer les actes.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal.

- Autorise le Maire à accepter les cessions.
 - Autorise à signer les actes à intervenir au nom de la Commune *efforoz Delye Paul Chabat J. M. Mottet*
- etacup efforoz 28 juillet 1970* *le Belley*
Ghobarsz

Le C.M. après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1969 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bâtonnages de titres de recette, les bâtonnages des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des notes à payer.

Après avoir entendu et approuver le compte Administratif 1969.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1968

compte gestion
1969

Vu et approuvé le
5 Aout 1970

celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'autre qui lui ont été prescrites de placer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations paraissent régulières.

Délibéré :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 69 au 31 Décembre 1969, y compris celles relatives à la journal complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

	Solde au début de gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Solde à la clôture gestion	
	Debiteurs	Crediteurs	Debit	Credit	Debiteurs	Crediteurs
classes 4 et 2	2 866 954	2 866 689 55	3 960 21 84	3 666 587 74	3 045 217 41	3 035 589 86
classe 4	7371 51	10 152 81	90870 44	115 087 51	58 050 55	85 048 92
classe 5	19 982 53		478 169 93	432 158 33	65 994 13	
classes 6-7-8		17 465 68	107 899 72	139 057 35		48 623 31
TOTAUX	2 894 308 04	2 894 308 04	1 052 961 93	1 052 961 93	3 169 262 09	3 169 262 09

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1969 arrête comme suit les résultats totaux des différents secteurs budgétaires et des budgets annexes :

	Résultats à clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à clôture exercice	
	Déficit	Excedent	Mandats émis	titres émis	Déficit	Excedent
secteur ord.						
- exterrit.	264 45	17 465 68	107 899 72	139 057 35		48 623 31
TOTAUX	264 45	17 465 68	104 684 54	415 321 44	9627 55	
			212 584 26	234 378 79	9627 55	48 623 31

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

Total des soldes repris au début de la gestion : 143,50

Total des opérations constatées au cours de la gestion : 61,50

Total des soldes à la clôture de la gestion : 82,00

4° Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1969 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part

Dudit

Concurrenstant l'approbation du compte d'Administration dressé par M. Bellay, maire.

Le Conseil Municipal:

compte Administratif
Vu et approuvé
le 5 Août 1970

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1969 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte d'administration dressé par le maire accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Bellay, maire, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 1969, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 1969, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'Exercice		Résultats à clôture de l'Exercice	
Déficits	Exédents	Mandats Emis	Titres Emis	Déficits	Exédents
17.465 68	107 899 72	139 057 35			48 623 31
261 45	104 684 54	95 321 44		3 627 55	
261 45	17.465 68	212 584 26	234 378 79	3 627 55	48 623 31

Approuvi l'ensemble de la Comptabilité d'Administration soumise à son examen.

Déclaré toutes les opérations de l'exercice 1969, définitivement closes et les crédits annulés.

Dudit

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée, des propositions de location de la salle des Fêtes, soumises par la commission municipale désignée à cet effet (notre délibération du 19 Octobre 1969, approuvée par M. le Prieur de la Dîme, le 19 Décembre 1969)

Taxis
Location de la
salle des Fêtes
Vu et approuvé
le 15 Sept. 70

Nommant : M. Champagnon, Président, M. Bellay, Delaye,
M. Alliotet, délégués du Conseil Municipal.
M. Allatras et Guibaud Maxime, délégués du Comité des Fêtes.
Le Conseil, Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu le rapport précité, A l'unanimité, dit que la salle des fêtes sera louée dans les conditions suivantes :

Par séance

	étrangers	Locaux
Bals 1 ^{re} séance	400,00.	100,00
" 2 ^{me} -	200,00	50,00
" 3 ^{me} -		70,00
Lotos - belotes concours.	200,00	50,00 gratuit
Théâtre - galas	250,00	100,00
Location pour banquet	250,00	150,00

Tarif pour les organisations étrangères à la commune, une majoration de 50% au tarif ci-dessus.

Toutes séances sans recette seront gratuites pour les sociétés locales, qui devront toutefois assurer le lavage et le nettoyage de la salle.

Il ne sera pas nommé de Régisseur à cet effet et les redevances seront versées à M. le percepteur du Bourg du Peage, Revenus Municipal de la Commune sur production d'un bulletin de recette établi par M. le maire. efface

*Stéphane Charnay
Paul Nelly Pichot
Maurice Motteau*

16 Belley

15. Septembre 1970

M. le maire communique au C.M. la circulaire de M. le Piefet du 14 juillet 1970, ayant pour objet la révision des listes électorales.

Cette circulaire demande de désigner des délégués pour former la commission administrative, et, dans chaque section.

Il propose pour la section de Meynans, M. Champey Henri, section de Beuregard. M. Mallette Marc.

M. Mallette Lucien, délégué, chargé de dresser la liste générale. A propos en avoir le Conseil Municipal, accepte ces propositions du dit.

Le C.M., vu les dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 juillet 1968.

Décide qu'à l'avenir le personnel communal sera recruté conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Administration Communale et par le statut général du Personnel communal.

Recrutement du Personnel communal

Vu à Valence

le 13 Octobre 1970

Virem
Vu à
le 16

Observ
sur le
1968.
Indem
assura

14 Octobre 1970

III. Le Maire expose au C.M. que la voie communale n° 6 du village de Beauregard au C.D. 125, croix Thomas, connaît une circulation très intense.

Demande de classement en chemin Départemental de la V.C. n° 6 de Beauregard au C.D. 125 Croix Thomas

Il signale qu'en raison d'une circulation importante de véhicules lourds, transport de sable en particulier, un trafic s'effectue chaque jour sur ce chemin et dépasse le cadre communal.

III. Le Maire propose de demander le classement de cette voie dans la voirie départementale.

Le C.M., vu les explications de M. le Maire, considérant que ce chemin en cause constitue une des voies les plus importantes de la commune.

Solicite l'accord de M. le Préfet de la Drôme de classer dans la voirie Départementale le chemin communal n° 6 sur une longueur de 1290 mètres.

M. Belley

Perrin
Charron *abbé*
Paul *Docteur*
Jean *mettreur*

10 Décembre 1970

Conseil au complet.

Virements de crédits	Diminution sur les crédits alloués	Augmentation des crédits
Vu à Valence		
Le 16 Décembre 70	article 6011 2760,05	chapitre 61 - salaires. 1250,00
	chapitre 66 1000,00	article 2315 Publicité J.C. 1 258,01
	article 826 791,15	- 264 Emprunt Synd.Electif. 1021,85
	- 83 600,00	- 6407 - - - 1001,34
		- 601, B.A.S. 1000,00

3531,20

Perrin

abbé

3531,20

Paul *Docteur*

21 Décembre 1970

Observation de T.G. suite aux explications fournies par M. le Maire, les conseillers Municipaux sont d'accord pour les sommes proposées par la C^e d'Assurances "la Continental" différentes aux sinistres de deux chemins aux bâtiments communaux de fns. 940 et 1042.

Ces remboursements sont raisonnables et couvrent les dépenses occasionnées pour ces réparations.

La présente délibération a été prise, pour satisfaire à une observation de M. le Trésorier Payeur général sur le compte de gestion 1968, Paul

Perrin *abbé* *Docteur* *Paul* *Docteur*

Perrin

Docteur

abbé

Perrin

abbé

Docteur

Paul

16 Janvier 1971

Présents: M. Belley. Malletet. Delagey. Champcy H. Penel. Mlatras
Champcy L. Mloren. Doyon. Charasson.

Après l'effondrement d'une partie de la charpente métallique de la salle des Fêtes de Meymans, entraînant de gros dégâts.

Salle des Fêtes
Designation d'un architecte pour remise en état, après sinistre Décembre 1970.

neige
Vu à Valence le

29-4-71

Sinistre due aux fortes chutes de neige des 27-28-29.

Le Conseil Municipal.

Déci de charge, M. Dorey, Architecte à Romans de nous établir un devis de démolition - déblaiement. et un devis de remise en état

dudit.

Suite à une incendie de cheminée à l'école de Meymans.
Approbation d'un versement d'agrement institutionnel

par une Cie d'assurances
après sinistre.

Le C.M. approuve la somme de 332,56 frs. proposée par la Cie d'assurances "la Continentale"

Le remboursement contre la dépense engagée pour la réfection de cette cheminée.

dudit

virement de crédit

Subvention à B.A.S

Vu à Valence le

tire du chapitre 62 200,00

8. 2.71

- - 64 500,00

- - 66 300,00 viré à article 657 1000,00

Budget Aide Sociale emploi de la subvention de 1000,00 au compte 443/601
Une subvention de l'agriculture versée par l'Etat à la commune, pour le Syndicat d'Électrification de Beauregard Barret.

écart Crédits ouverts en recette ouverts en dépenses

article 1055 = 10600,00 article 1055 = 10.600,00

4 Février 1971

Présents, M. Malletet. Delagey - Penel. Champcy H. Champcy L. Charasson. Mloren

Demande de prise en charge de la réparation de la salle des Fêtes, après sinistre neige

M. le Maire présente au C.M., le devis de remise en état de la salle des Fêtes de Meymans, salle qui s'est effondrée en partie à la suite des fortes chutes de neige de Décembre.

Le devis s'élève à la somme de 36.777,31

M. le Maire précise que la commune ne peut prendre pour elle cette dépense supplémentaire.

Il demande que cette remise en état soit prise en charge en totalité.

Le C.M. approuve la demande de M. le Maire.

installat
poste d'a
publie au
de Chau
Vu à V
11 Fevri

Salle des
Meymans
Chaufla
Designat
technic
Vu et a
le 11
(sans en
purement)

dudit.

312. le Maire présente au C.M. une demande du M. Blache Jean, quartier chauvatin à Beauregard-Baret.

311. Blache revendique l'installation d'un poste d'abonnement public.

311. le Maire précise que ce quartier est éloigné de l'abonné public de 1500 mètres environ.

Le C.M. après avoir délibéré,

Est d'accord pour l'installation de cet abonné, M. Blache Jean, propriétaire au dit. lieu, accepte cette installation dans une pièce lui appartenant et qui serait publique.

Le Conseil prend l'engagement de supporter les dépenses de premier établissement, les redevances incomitant à la commune (taxe de raccordement, part contributive et dépôt de garantie) ainsi que les redevances d'abonnement et location d'entretien. Autorise M. le Maire sous réserve de l'approbation de M. le Préfet, à signer le contrat d'abonnement.

311. le Maire informe que cette installation peut être réalisable immédiatement, moyennant le versement d'une taxe de 600 francs.

La commune acquittera la somme de 600 F. et les redevances annuelles.

Les crédits nécessaires à cette installation sont prévus au budget, art. 664.

Autorise M. le Maire à signer le contrat
du 14 Octobre 1970

311. le Maire rappelle la délibération du 15 Septembre, relative à un projet de chauffage central à la salle des Fêtes de Meymans.

Dans lettre du 28 Septembre, M. le Préfet demandait de désigner M. Guilloud comme technicien.

Le conseil, après avoir délibéré,
Designe M. Guilloud comme Technicien.

Accepte la convention d'honoraires liant la commune à M. Guilloud
Le financement du projet sera prévu sur le budget primitif 71.
Part communale et subvention.

— dudit —

du 20 Octobre 70 - mercato. M. Belley. Delage. Mottet. Champoy H. Penel. Mallet
Champy L. Doyon. Chassan. Moreau.

M. le Maire rend compte à l'Assemblée de diverses démarches faites près de M. Rivail despold, en vue d'obtenir un accord

amicable pour l'acquisition du terrain cadastré :

Section AM 60 superficie 503 m²

Section AM 63 n. 786 m²

Section AM 64 n. 90 m²

Total. 1349 m²

élargissement V.C. n° 1.

Expropriation du terrain

Rivail Leopold

en vertu du projet existe des arbres, qui pourraient être élagués, après réalisation des travaux.

Une dernière proposition amiable a été faite à l'intervenant le 15 octobre 1970, mais par un courrier en date du 19 octobre, M. Rivail s'il accepte la proposition faite pour le terrain, refuse l'estimation établie avec le conseil pour l'élagage de ses arbres.

Rappelant la date d'apposition du dossier, la partie de l'arrêté préfectoral n° 2203 en date du 24 mai 1970, sur l'utilité publique du projet et la cossibilité des parcelles décrites dans le dossier d'exécution, toutes les acquisitions de terrain à l'amiable obtenues, exception faite pour M. Rivail.

Il propose à l'Assemblée de délibérer sur cette affaire.

du Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Tenant compte des propositions fort raisonnables faites aux propriétaires et acceptées par tous à l'exception de M. Rivail. Considérant la nécessité de procéder d'urgence à l'exécution des travaux, l'adjudication désigne le 16 juillet étant habilité à commencer les travaux depuis le 1^{er} juillet 70.

Vu que le financement des travaux en est déjà assuré depuis 1969 et que tout retard devient préjudiciable aux finances de la commune.

Décret: A défaut d'accord amiable obtenu jusqu'à ce jour de poursuivre par voie d'expropriation l'acquisition du terrain

— Vendredi 14.2.71 —

M. Mottet communique au conseil la circulaire du M. le Préfet de la Drôme du 25.1.71, ayant pour objet la révision de la liste électorale du Conseil des Pudi'hommes. Il s'agit du nommage des délégués.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, nomme :

Un délégué d'action agricole : M. Vinay Paul, délégué ouvrier et employé

Elections des Pudi'hommes
de la Drôme du 25.1.71,
désignation délégués

Vu à Valence

le 25 Fev. 71

effets S. Thorey *G. Guiffre* *abstention* *M. Mottet*
G. Dufay *P. Léon* *Paul Cloutier* *S. Guiffre*

virement de crédits
Vu à Valence le 10.3.71

élect
teressi
Octobre
l'avenir,
je de
antie d
sur f.
elles
sitions
ur
affair.

listes électorales
Chambre des métiers
Vu à Valence
le 24.3.71

dudit.

tire du compte 831 200,00, vise article 2149, 200,00. achat de chaises
dudit.

M. le Maire communique au Conseil, la circulaire du
M. le Préfet, demandant de désigner deux délégués, pour
la révision des listes électorales de la Chambre des métiers.

A pris avis délibéré, le Conseil désigne :

Un délégué chef d'entreprise : M. Delaye Aimé,

A défaut de compagnon, 1 second délégué chef d'entreprise
M. alphonse Roger.

14 Avril 1971

Procès Verbal Election du Maire et de l'Adjoint

L'an mil neuf cent soixante et onze, le quatrième Avril,
à dix heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune
de Beauregard-Baret proclamés par le bureau électoral à la suite
des opérations du 14 et 21 mars 1971, se sont réunis dans la
salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée
par le maire, le 3 avril 1971, conformément aux articles 24
et 59 du Code d'Administration communale.

Etaient présents M. les Conseillers municipaux : M. Charasson,
Benistant Raymond, M. Lutras Yves, Champvey Louis, Bassanne Louis,
Macon Pierre, M. Lottet Marc, Champvey Henri, M. Lottet Jean, Penel André, Guillaud.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Belleyranien
mais qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats
constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés
M. Charasson, Benistant, M. Lutras, Champvey L., Bassanne, Macon,
M. Lottet, M. Marc, Champvey H., M. Lottet J., Penel, Guillaud.
dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Champvey Henri le plus âgé des membres du Conseil,
a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Benistant Raymond

Election du Maire.

Le Président, après avoir donné lecture des Articles 58, 59 et 62 du Code d'Administration communale, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article 58 du Code d'Administration communale.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis formé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral. blanc 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 10
Majorité absolue 5

Ont obtenu M. Matras Yves 8

M. Penel André 2

M. Matras Yves ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Election de l'Adjoint.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Matras Yves élu adjoint, à l'élection de l'adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11

A déduire bulletins blancs 3

Reste pour le nombre des suffrages exprimés 8

Majorité absolue

Ont obtenu M. Charasson Gilbert 8

M. Charasson Gilbert ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Le Président a déclaré Monsieur Charasson Gilbert installé en qualité d'Adjoint, et ont signé les membres présents :

J. Matras
P. Peltier
Boul. Achi
G. Gobin
Bosman
G. Charasson
C. Gauvin
Th. Martel
Abdourazak
M. Motteux
F. Guay

commis
l'impost
les nom
sont les
reconnu
directio
Fiscas

dudit

D'un proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne à l'unanimité, les délégués chargés de représenter la commune au sein des divers Syndicats dont elle est adhérente, ainsi que les délégués chargés de la gestion des diverses commissions communales :

Syndicat des Eaux de Rochebut-Damson :

- Délégués titulaires : Mme Mathias Yves, Charasson Gilbert, Champrey Henri.
- " suppléants : Mme Mottet Jean, Mottet Marc.

Syndicat à vocation multiple : (refait délibération P. 144.71)

- 1 - Délégués titulaires : Mme Mathias Yves, Charasson Gilbert.
- 1 - " suppléants : ~~Charasson Gilbert~~, Bossanne Louis.

Syndicat intercommunal d'Électrification de Beauregard Boiset :

- Délégués titulaires : Mme Mathias Yves, Charasson Gilbert.
- " suppléants : Mme Doyon Jean, Bossanne Louis.

Commission des travaux :

- Mme Champrey Henri - Penel André - Bossanne Louis - Charasson Gilbert Benistant Raymond.

Commission d'Aides Sociale :

Mme Mottet Jean - Guibaud Michel - Mottet Marc - Mme Pierrine.

Commission scolaire :

Mme Champrey Louis - Penel André - Charasson Gilbert - Benistant Raymond.

Commission de révision des listes électorales :

Section de Beauregard : Mme Mottet Marc.

Section de Meymans : Mme Champrey Henri.

Liste générale : Mme Champrey Louis.

Commission des impôts :

- Commissaires titulaires : Mme Champrey Henri - Doyon Jean.
 - Mme Mathias Lucien - ~~Daley Aimé~~ - Champrey Louis - Charasson Gilbert - Benistant Raymond - Faveron André - Guibaud Michel - Bossanne Louis - Chubat Ernest - Mme Gaston Gontard Fernand - Boiset Louis - Villard André - Delage Joseph - Mottet René - ^{Rouyat André}
 - Commissaires suppléants : Mme Mme Pierrine - Mottet Jean - Mottet Marc - Penel André - Blache Jean - Vinay Paul - Gontard Fernand - Boiset Louis - Villard André - Delage Joseph - Mottet René -
 - Contribuables propriétaires de bois :
- Commissaires titulaires : Mme Benistant Marcelline - Mathias Jean
- " suppléants : Mme Champrey Marcel - Benistant André

délibération faite le
9.7.71 - moins en champs
Mme à Valence le
12 juillet 71

vu le 19.4.71

vu le 19.4.71

sous la

commission des
impôts

les noms soulignés
sont les personnes
reconnues par la
direction des services
fiscaux du 25.5.71

Contribuables habitants hors de la Commune ;
 - commissaires titulaires : Mme Simard Gaston, Chatuzange.
 Beau Fernand Bouchart-Damson.
 - Commissaires suppléants : Robin Albert, Châtillon-Gréan.
Thérèse Horri Gaillans.

Commission du Comité des Fêtes : délibération du 12 Avril 31
 délégués du conseil Municipal : Mme ^{21011 et Jan} Champey Henri - Mallette Marc.
 Champey Louis - Benistant Raymond.
 délégués du Comité des Fêtes : Mme Mathias Jean - Guibaud Maximin.
Delage Aimé
commissions des Fleurs : voir page 194

15 Avril 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze le quinze Avril
 le C.M. de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en
 session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Mathias
 Yves Main, Présents Mme Charasson, Benistant, Champelyd,
 Penel, Bossanne, Moreau, Mallette, Champey H., Mallette J., Guibaud

Après le renouvellement du C.M., M. le Maire, pour continuer
 les travaux en cours du V.C. 1, demande l'autorisation de
 signer les actes administratifs et toutes les pièces nécessaires
 à cet élargissement.

Le C.M., après avoir délibéré,

Autorisé, Mme Mathias Yves nouveau Maire, à signer toutes
 les pièces concernant l'élargissement du V.C. 1. acquisitions
 de terrains et.

du dit.

M. le Maire lit au C.M. une lettre du M. le Directeur
 Départemental de l'équipement, Service immobilier, demandant
 l'autorisation d'accepter une cession gratuite et à signe un
 acte administratif pour le compte de la commune, en application
 des dispositions du décret n° 68-837 du 24 Septembre 1968.

M. le Maire explique que cette cession concerne M. Peysson
 André, celui-ci consent une cession gratuite à la commune
 en vue de l'élargissement futur de la V.C. n° 2, d'une superficie
 de 31 m² environ et au département en vue de l'élargissement du
 C.D. 522, d'une superficie de 24 m² environ de terrain lui
 appartenant.

Après avoir délibéré, le C.M.

Accepte cette cession gratuite,

* Un seul acte administratif pouvant être établi pour ces deux cessions,
 le service immobilier se chargera de régulariser la cession au profit de la commune
 en même temps que celle du Département.

Autorise M. le Maire à signer l'acte au nom de la commune.

G. Charasson
J. Guibaud
J. Mottet
J. Pichot
P. Boissanne
J. Moreau
J. Champy

28 Avril 1971

l'an mil neuf cent soixante et onze le vingt-huit avril, le C.M. de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Maitre Yves. Présents: M. Charasson - Guibaud. Benistant. Champy H. Penel. que Boissanne - Mottet Jean. Moreau. Champy L. absent: M. Mottet Marc.

M. le Maire explique au Conseil, la proposition de M. Cerdurat concernant l'élargissement de la V.C. 1

M. Cerdurat demande qu'une murette soit construite à l'entrée de son chemin face au hangar de M. Montas sur une longueur de 11 mètres. Que son chemin d'accès soit élargi conformément aux accords du 27-4-71 en présence de M. Emery - M. le Maire - M. le Géom.

M. Cerdurat accepte s'engager à donner gratuitement son terrain nécessaire à l'élargissement du V.C. 1, en échange des travaux ci-dessus.

Après avoir délibéré le C.M.

Accepte ces propositions à condition que la largeur de cette voie soit égale à tout l'élargissement du V.C. 1.

G. Charasson
J. Guibaud
J. Mottet
J. Pichot
P. Boissanne
J. Moreau
J. Champy

- dudit.

M. le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'une circulaire préfectorale en date du 5 mars 1971 donnant toutes précisions sur la manière de procéder aux travaux de voirie consécutifs au rigoureux hiver 1970, subventionnés à 10% par le Ministère de l'Intérieur.

A cet effet M. l'Ingenieur TPE a établi l'inventaire des dommages causés à la voirie communale et rurale. Travaux de revêtement avec exécution d'emplois partiels à l'emulsion pour.

21.700 F.

Le conseil,

Après avoir entendu l'expri de M. le Maire,

1971

Vu les instructions données par la circulaire préfectorale du 5 mars 1971.

Accepte le devis présenté par M. l'Ingenieur TPE s'élevant à la somme de 21.700 F. Ces travaux donneront lieu à un marché de gré à gré.

Demande au Ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire de M. le Préfet la subvention de 10% sur les travaux projetés.

Décide la réalisation d'un pét de 19.530 F. pris de la Caisse des Dépôts et Consignations pour compléter le financement de cette opération.

S'engage à voter au Budget supplémentaire 1971 les crédits nécessaires.

12. *dudit*.

M. le Maire communique au Conseil une lettre de M. Doré demandant une augmentation sur son salaire.

Salair Entretien
des classes et Maire de C. M. après avoir délibéré,

Beauregard et Meymans Décide de fixer un salaire horaire pour l'entretien des classes de Beauregard et Meymans et de la Mairie.

Salair du Sonneur-
Civil.
d'heure sera payée au SMIC et suivra les variations de
celui-ci.

Vu du 6-7-71 à Valence - Classe de Beauregard : 120 H. par an.

- Classe de Meymans et Maire : 160 H. par an.

Le Sonneur Civil percevra une indemnité de 286 F.
annuelle. soit 10% d'augmentation.

Ces augmentations prendront effet à compter du 1-1-71.
Les crédits nécessaires seront prêts sur le Budget
supplémentaire.

dudit

Commissions des Fleurs :

Meymans ; Messieurs Revol Gabrielle, Matisse Simone, Favre
Hélène, Mme Revol Fernand, Chatelan Georges, Lyonne Roger.

Beauregard Barat ; Madame Mallett Roland, Bodin Nicole,
Doré Raymond, Chabert ancienne, Cassesse Régine, Fournat Florine

- du dit -

M. le Maire donne lecture d'une circulaire du M. le Préfet,
invitant le Conseil à dresser le programme des travaux et
acquisitions à réaliser pour l'amélioration du service école,
en vue de l'utilisation des fonds provenant de la Caisse

Caisse Dépôt Scolaire

Allocation Scolaire

Appréciation programme

v. le 15.10.71

demande
en Voix D.
du V.

Revi
listo
vu le
à V

Refet
Institut
demande

Départementale " attribution de garantie" pour l'année 70-71.

Il propose le projet suivant :

Achat de livres et fournitures scolaires art. 607	250,00
Service des annuités d'emprunt art. 16. 671	<u>1673,59</u>
	1923,59

Le conseil après avoir délibéré,

Approuve le programme ci-dessus, sollicite la participation de la Caisse Départementale pour les acquisitions et voie la participation communale normale.

*M. Charasson
M. Moreau
M. Mottet
M. Bassanne*
3 juillet 1971 *échoué*

L'an mil neuf cent soixante et onze le neuf juillet le C.M. de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Matras Yves, Maire.

Présents : M. Charasson, Benistant, Champrey L., Champrey H., Mottet M., Mottet J., Bassanne, Moreau, Guillaud, absent : Pend.

Après les gros travaux de reconstruction de la V.C.n°1 du village de Meymans au C.D. 125, d'une longueur de 3.246 m sur 6 m. de large.

M. le Maire propose de demander le classement de cette voie dans la voirie départementale.

M. le C.M., vu les explications de Monsieur le Maire, Sollicite l'accord de Monsieur le Préfet de classer dans la voirie Départementale, le chemin communal n°1 sur une longueur de 3.246 mètres.

Dudit.

M. le Maire communique au Conseil la circulaire de M. le Préfet, demandant de désigner des délégués pour former la commission administrative pour la révision des listes électorales.

Il propose :

Section de Meymans : M. Champrey Henri

" de Beauregard : M. Mottet Alain

Délégué chargé de dresser la liste générale : M. Champrey Louis dudit

M. le Maire présente au Conseil, la demande formulée par Mme l'Institutrice de Meymans.

Requérir la partie d'entrée située au Nord, qui est en mauvais

Rejetion logement
Institutrice Meymans
demande de Subvention

196

stat, faire une seconde porte à la montée des escaliers.
Peindre et tapisser le hall et une chambre, poser un tapis de sol
dans cette chambre.

Mr le Maire, soumet au conseil les devis :

devis de boisserie présenté par Mr. Roizard

1.421,43

devis de peinture, tapisserie, ect.. par Mr Andolfatto

2.582,83

Total

4.004,26

Propose de solliciter une subvention du Fund Départemental
Mairie.

Le C.M., après avoir délibéré :

Accepte les devis présentés par Mr. le Maire.

Sollicite une subvention du Fund Départemental Nécolay
des crédits nécessaires seront votés sur le budget supplémentaire.

~~Mr. Charassez
Mr. Mottet
Mr. Guillaud
Mr. Bonistant
Mr. Moreau
Mr. Penel~~

5 Septembre 1971

Election au Sénat

l'an mil neuf cent soixante et onze le 5 Septembre à 8 heures
le C.M. de la commune, s'est réuni dans le lieu ordinaire
de ses séances, sous la Présidence de Mr. Mathas Yves. Maire.
Etaient présents : Mr. Charassez Gilbert. Mottet Mr. Champigny.
Guillaud. Bonistant. Moreau. Mallett J. Bessanne Louis.
Champigny Louis. Penel.

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code
Electoral, le bureau a été constitué de M. Mathas. Mallett. Charassez.
Mallett Marc. Champigny Henri. Guillaud Michel, secrétaire
Mr. Bonistant.

Mr. le President a donné lecture :

- 1^e Des articles transcrits ci-dessus du Code Electoral relatif
à l'élection des Sénateurs.
- 2^e Du décret fixant la date à laquelle les C.M. doivent désigner
leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui
doit avoir lieu le 26 Septembre 1971 dans le département.
- 3^e De l'arrêté préfectoral convoquant à cet effet les C.M.

Élection d'un délégué

Le President a invité le conseil à procéder, sans débat, au
scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection
d'un délégué.

Chaque C.M., à l'appel de son nom a renié fermé, au President

Sur bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 10 h. il a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins blancs et nuls	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue.	6

A obtenu:

Mr. Mlatas Yves 11 voix.

A reuni la majorité absolue et a été proclamé délégué:

Mr. Mlatas Yves, né le 5.6.49 à Bourg du Peug qui a déclaré accepter le mandat d'élection des suppléants.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 3 suppléants.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins blancs et nuls	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu.

Mr. Charasson Gilbert 11 voix

- Champrey Henri 11 -

- Benistant Raymond 11.

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants:

Mr. Charasson Gilbert, né le 7.6.32 à Romans qui a déclaré accepter le mandat

- Champrey Henri, né le 15.8.33 à Beauneuil B¹ - - -

- Benistant Raymond, né le 20.9.46 - - -

La séance a été levée à onze heures.

*Yves Mlatas
Gilbert Charasson
Henri Champrey
Raymond Benistant
M. Mottet
M. Moreau*

16 Septembre 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze de 16 Septembre
à 20 h. 30, le C.M. de la commune, s'est réuni dans le lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Mlatas Yves Mlatas.

étaient présents: Silv Charron, Champvey L., Silvrem, Mottet J., Bossanne, Champvey H., Mottet M., absents: Guibaud Michel (excusé), Penel, Benistant.

Le C.M.: après s'être fait représenter les budgets primitif et compte administratif supplémentaire de l'exercice 1970 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bavardes de titres de recettes, les bavardes des mandats, le compte d'administration dressé par le Maire accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Matras, maire a normalement administré pendant le cours de l'exercice 1970, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 1970, propos de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes:

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opération de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excedents	Mandats émis	Titre émis	Déficits	Excedents
Section ordinaire		48.623,31	105.518,45	123.816,50		86.921,66
n° extraordinaire	3627,55		40.155,18	37.950,00	11.832,73	
total	3627,55	48.623,31	145.673,63	181.766,80	11.832,73	86.921,66

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 1970, définitivement close et les crédits annulés.

- dudit -

Le C.M.: après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1970 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bavardes de titres de recette, les bavardes des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

A pris avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 70.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 70.

celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
Considerant : que toutes les opérations paraissent régulières.
Délibère :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1-1-70 au 31-12-70, y compris celles relatives à la journée complémentaire fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

	Soldes au début de la gestion		Opération constatée au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	Débiteurs	Crediteurs	Débit	Credit	Débiteurs	Crediteurs
Classe 1-2	3.045.217,41	3.035.589,86	280.845,27	278.640,09	3.231.749,62	3.213.916,89
- 4	58.050,55	85.048,92	118.759,67	103.869,40	8.666,03	20.774,13
- 5	65.994,13		496.911,36	475.708,46	87.193,03	
- 6,7,8		48.623,31	105.518,45	143.816,80	105.018,45	191.940,11
Totaux	3.169.262,09	3.169.262,09	1.002.034,75	1.002.034,75	3.432.631,13	3.432.631,13

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 70, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à clôture exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	titres émis	Déficits	Excédents
Section ordinaire		48.623,31	105.518,45	143.816,80		86.921,66
- extraordinaire	9.627,55		40.155,18	37.950,-	11.832,73	
Totaux	9.627,55	48.623,31	145.673,63	181.766,80	11.832,73	86.921,66

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

Total des soldes repris au début de la gestion 82,00

Total des opérations constatées au cours de la gestion 52,50

Total des soldes à la clôture de la gestion 134,50

4°) Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1970 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part : il est audit.

III. Peillain communique au Conseil une Lettre de Mme Baert gerante de la cabine téléphonique à Beauvallon demandant une augmentation sur son salaire.

Le C. M. après avoir délibéré,

Décide de fixer un salaire annuel de 770,00 soit 10% d'augmentation et ce aux deux gerants de cabine.

Cette augmentation prendra effet à compter du 1^{er} juillet 1971 des crédits nécessaires sont prévus sur le budget.

Installation d'une
pocherie.

demande de M. Vinay Paul

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le dossier
de commando et in commando demandé par M. Vinay Paul,
en vue d'installer une pocherie.
de C. M. après avoir délibéré.

Donne un avis favorable pour la construction de cette pocherie.
- du dit -

M. le Maire rappelle au C. M. l'intérêt qu'il y aurait
à prévoir les travaux de construction d'un collecteur d'égout
et d'une station d'épuration pour desservir le village de
Meymans.

Le C. M. adoptant le principe de ces travaux, le Maire
demande de concours expose que la subvention éventuelle est accordée par le
Ministère de l'Agriculture.

En application des textes réglementaires et, notamment
de la circulaire n° 4034 du 6 juillet 1967 il est nécessaire
surveillance des travaux que la commune :

- demande le concours financier du Ministère de l'Agriculture
ou du département
- établissement d'un programme de travaux;
- choisisse le technicien qui sera chargé de l'étude du
projet définitif et de la direction des travaux afin que
puisse s'instaurer entre ce technicien et la Direction
Départementale de l'Agriculture la conférence réglementaire
après étude du programme des travaux.

Après avoir suivi cet exposé et en avoir délibéré, le
Conseil Municipal :

- 1)- demande le concours financier du Ministère de
l'Agriculture ou Dép. pour le subventionnement des travaux de
construction d'un réseau d'assainissement dans l'agglomé-
ration de Meymans.
- 2)- demande l'établissement par la Direction Départementale
de l'Agriculture d'un programme de travaux en application
de l'arrêté ministériel du 26 juillet 1967 et taxe d'application
- 3)- décide de confier l'étude du projet définitif et la
direction des travaux ~~aux~~ Service des Ponts et Chaussées
(Direction Départementale de l'Équipement à Valence)

Cette dernière mission, qualifiée de "Travaux Neufs"
au terme de l'article 5 bis de l'arrêté interministériel
du 13 Avril 1961, s'exercerait dans les conditions définies
par la loi n° 45-1530 du 29.9.48 et l'arrêté